

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

---

VISANT À PROTÉGER LES LOGEMENTS CONTRE L'OCCUPATION ILLICITE - (N° 818)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE35

présenté par

Mme Genevard, M. Dive, M. Nury, Mme Blin, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Jean-Pierre Vigier,  
M. Rolland et Mme Duby-Muller

-----

### AVANT L'ARTICLE 1ER A

À l'intitulé du chapitre 1<sup>er</sup>, supprimer les mots :

« du

logement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre du chapitre 1er laisse à penser que le squat ne concerne que le logement, ce qui exclut les locaux à usage économique.

Cet amendement porté par le Groupe Les Républicains vise à clarifier la portée du chapitre en ne le limitant pas au seul squat du logement.